

Orléans, le 20 mars 2023

Service Loire Risques Transports  
Boite fonctionnelle : [ddt-ppri-loing-aval@loiret.gouv.fr](mailto:ddt-ppri-loing-aval@loiret.gouv.fr)

## **Révision du Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) de la Vallée du Loing – « Agglomération Montargoise » et Loing Aval**

### **Sous-Préfecture de Montargis Compte-rendu de la réunion plénière du 15 mars 2023**

\*\*\*\*

#### **1 - Objet de la réunion :**

Cette réunion plénière avait pour objectif de rappeler les étapes conduites à ce jour pour la révision du PPRi, de présenter la suite de la procédure ainsi que de valider collectivement le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Vallée du Loing – « Agglomération Montargoise » et Loing Aval.

#### **2 - Participants :**

L'ensemble des participants a été invité à cette réunion par courrier du 9 février 2023.

<b>Commune</b>	<b>Personne présente</b>	<b>Destinataire du Compte-rendu</b>
Amilly	M. SZEWCZYK – Adjoint au Maire	X
Cepoy	M. GUERIN - Maire	X
Châlette-sur-Loing	Absent excusé	X
Corquilleroy	M. BEGUIN – Maire	X
Dordives	M. ACERRA - Adjoint au Maire	X
Ferrières-en-Gâtinais	Mme BAILLOUX – 1ère Adjointe Mme BOULMIER serv. urbanisme	X
Fontenay-sur-Loing	Mme LEFEUVRE – Maire M. FOUCAULT – Adjoint au Maire	X
Girolles	M. DROUIN - Maire	X
Montargis	M. DIGEON – Maire	X
Nargis	M. THOIZON - Conseiller	X
Pannes	M. LAURENT - Maire	X
Villemandeur	Mme SERRANO – Maire M. COULON - Adjoint au Maire	X

EPCI Compétents en matière d'aménagement du territoire	Personne présente	Destinataire du Compte-rendu
CC4V	M. VERCRUYSEN – Vice-Président Mme MARTIN – Référente GEMAPI	X
AME	/	X

Organismes associés	Personne présente	Destinataire du Compte-rendu
EPAGE	M. DIGEON – Président M. MOËS – Directeur Mme TORCOL – Chargée de mission PI/ZH	X
Conseil Départemental	Absent excusé	X
Conseil Régional	Absent	X
PETR	Absent	X

Etat	Personne présente	Destinataire du Compte-rendu
Sous-Préfecture de Montargis	M. CASTRO – Sous-préfet Mme LEGOUEST – Cheffe de bureau de la sécurité et de la réglementation	X
DDT du Loiret	M. HUSS – Directeur M. GAUTRAIS – Responsable du Pôle Risques Crises M. SEGONS - Chargé d'études prévention des Risques Naturels M. NOBLANC - Chargé d'études prévention des Risques Naturels	X

### **3 – Déroulé de la réunion**

En préalable, Monsieur CASTRO, sous-préfet de Montargis, remercie les participants de leur présence.

Monsieur le sous-préfet revient sur les inondations qui ont marqué le territoire français en 2016 et notamment dans l'Est du département du Loiret. Il rappelle les démarches structurantes qui ont été mises en place par les acteurs locaux et les services de l'État que ce soit par la capitalisation de données ou la préparation à se prémunir à un éventuel événement pluvieux de la même ampleur qu'en 2016. Un important travail a déjà été réalisé sur la partie « amont » du Loing dans le département du Loiret, lequel a abouti à l'approbation du PPRi du Loing - « Loing Amont » le 1er septembre 2022.

Monsieur le Sous-préfet précise que depuis plus de 2 ans maintenant, les différentes parties prenante, au premier rang desquelles figurent les communes, sont associées par les services de l'État à la révision d'un document similaire pour la partie « Aval » du Loing.

Monsieur le Sous-préfet remercie l'ensemble des participants de leur investissement continu et leur implication dans cette démarche de révision du PPRi et donne la parole à Monsieur HUSS, directeur départemental des territoires.

Monsieur le directeur départemental des territoires du Loiret revient sur la tenue de cette réunion plénière qui n'a pas de caractère obligatoire d'un point de vue réglementaire mais qui illustre bien l'appropriation du projet de PPRi par l'ensemble des acteurs présents.

Monsieur le directeur départemental des territoires reprend les étapes clés de la procédure et évoque les phases à venir avec dans un premier temps l'organisation de trois réunions publiques, puis la consultation officielle et enfin l'enquête publique.

À l'issue de cette introduction, Messieurs GAUTRAIS et SEGONS prennent ensuite successivement la parole pour présenter le diaporama joint en annexe.

## **2- Points abordés par les participants à l'issue de la présentation**

→ *Monsieur ACERRA (Dordives), constate à l'issue de la présentation que la question de l'implantation de projets d'installation photovoltaïque dans le périmètre du PPRi est à l'étude comme sollicité par la collectivité.*

Sur ce point la DDT précise que la récente Loi d'accélération des énergies renouvelables du 10/03/23 permet de définir des zones d'exception permettant de ne pas s'opposer à de telles implantations si pas d'aggravation des risques et qu'un travail d'assimilation de cette loi reste à faire par la DDT avant la rédaction du règlement qui sera soumis dans sa version définitive à l'avis des collectivités dans le cadre de la consultation officielle.

La DDT explicite les principes envisagés pour la rédaction des points du règlement correspondant :

- la règle de base sera l'interdiction d'implantation de tels projets en zone inondable (Titre2 – Chap.1),
- la définition de certaines zones d'exception est à l'étude par la DDT afin de ne pas s'opposer (sous prescriptions) à de tels projets notamment au dès lors qu'il n'en résulte pas une aggravation des risques (Titre2 – Chap.2 – Art.2).

→ *Monsieur ACERRA, en écho à la présentation, constate qu'il est effectivement important de concevoir l'aménagement du territoire pour limiter les conséquences d'une crue, ce que permet le PPRi, mais qu'il convient également de s'attacher à en traiter les causes.*

La DDT indique que le CGEDD (aujourd'hui IGEDD) dans son rapport de retour d'expériences de la crue de 2016 mentionnait d'une part la nécessité d'élaborer et réviser les PPRi du Loing (PPRi du Loing amont approuvé le 01/09/2022) mais pointait également la nécessité d'une meilleure organisation territoriale des syndicats de rivière chargés de l'entretien et de l'aménagement des cours d'eau.

MM. DIGEON et MOES, représentant l'EPAGE du Loing précisent notamment que ce rapport encourageait la constitution d'EPAGE ou d'EPTB sur des bassins versants où les syndicats alors existants ne permettaient pas une coordination suffisante de l'exercice de la compétence GEMAPI. C'est ainsi notamment qu'est né l'EPAGE sur les fondements du SIVLO. Aujourd'hui l'EPAGE dans le cadre d'un PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations) d'intention est engagé dans un programme d'étude qui permettra la définition puis la mise en œuvre d'un programme d'action visant à limiter l'impact des crues sur les enjeux et à mieux les prévenir.

M. HUSS (DDT) rappelle que différents outils permettent à leur niveau de lutter contre les inondations et leurs conséquences :

- Le **PAPI**, porté par l'EPAGE et financé en grande partie par l'État, constitue la partie opérationnelle de la prévention des inondations : **limiter les crues et alerter**<sup>1</sup>.
- Le **PPRi**, porté par l'État, permet de limiter la concentration d'enjeux en zone inondable en intervenant sur l'aménagement du territoire et les constructions : **limiter les enjeux touchés en cas de crue et favoriser la résilience du territoire**,
- Les **PCS/PICS**, porté par les communes/intercommunalité : **anticiper la gestion de crise en cas de crue**.

→ Madame LEFEUVRE (Fontenay-sur-Loing) rappelle qu'un certain nombre d'étangs privés ont pu poser problème à l'occasion de la crue en raison de l'absence de gestion de leurs ouvrages hydrauliques ce qui aurait pu permettre d'accroître les capacités de stockage de la crue.

M.MOES précise que l'EPAGE intervient sur ce type d'étang quand la possibilité leur est donnée, en favorisant leur effacement et leur transformation en zones humides plus favorables à participer à un écrêtement des crues. L'EPAGE souligne également qu'ils sont confrontés à des difficultés d'interventions comme c'est le cas sur le bassin versant de la Cléry où l'acquisition de données topographiques dans le cadre du PAPI nécessite de pouvoir pénétrer en domaine privé.

→ Madame MARTIN (CC4V) profite de l'occasion pour informer les communes qu'une journée sur la thématique de la gestion de crise sera organisée le 4 avril 2023 (9h30-16h30) à Nemours par l'EPTB Seine Grands Lacs dans le cadre de l'action 3.3 du PAPI portée par l'EPAGE. La matinée sera consacrée à la formation et la sensibilisation des élus (PCS, PICS) et l'après-midi à un exercice de gestion de crise sur des communes fictives.

**A l'issue de ces échanges Monsieur le Sous-préfet conclut cette réunion et retient que le projet de PPRi de la Vallée du Loing – Loing Aval présenté par les services de l'État n'appelle pas de remarque particulière.**

La DDT précise pour finir que des affiches informant de la tenue des réunions publiques leur sont mises à disposition et que celles-ci leur seront également transmises par voie électronique (en pièce jointe du présent compte-rendu) pour une diffusion la plus large possible (affiches également adressées par courriel du 22 février 2023).

### **3- Validation du présent compte-rendu**

Sans remarques faites sous huit jours après sa diffusion, le présent compte-rendu sera considéré comme validé par l'ensemble des destinataires.

\*\*\*\*

---

1 Plus particulièrement le PAPI d'intention du LOING intervient sur les 6 axes suivants :

- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise
- Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 6 : Ralentissement des écoulements
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique